

N° R\_20260325\_18

Département <b>LOIRE-ATLANTIQUE</b>
Canton <b>SAINT-NAZAIRE 2</b>
Commune <b>TRIGNAC</b>
Objet : <b>Arrêté donnant délégation de signature et de fonction du Maire aux Adjoints et aux conseillers municipaux</b>

Envoyé en préfecture le 26/03/2026  
Reçu en préfecture le 26/03/2026  
Publié le  
ID : 044-214402109-20260326-AR\_20260325\_18-AR



## République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

### ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de la ville de TRIGNAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L 2122-19,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature et de fonction du maire au bénéfice des adjoints,

#### ARRETE

#### **Article 1er : délégations du Maire aux adjoints**

Il est donné délégation aux adjoints selon les dispositions suivantes :

- Madame Dominique MAHE-VINCE, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, pour signer toute pièce administrative relative à l'Administration Générale, les Finances, les Ressources Humaines,
- Monsieur Guillaume HENNEQUIN, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour signer toute pièce administrative relative aux Patrimoines, Travaux, Voirie, Espaces verts, mobilités, Sécurité des Bâtiments, et à la sobriété énergétique
- Madame Laurence FREMINET, 3<sup>ème</sup> adjointe au maire, pour signer toute pièce administrative relative à la Solidarité, au bien-être et à l'inclusion,
- Monsieur Gilles BRIAND, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour signer toute pièce administrative relative à l'Urbanisme, la tranquillité publique et le développement économique,
- Madame Emilie CORDIER, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire, pour signer toute pièce administrative relative à la culture et à la démocratie participative
- Monsieur Hervé MORICE, 6<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour signer toute pièce administrative relative à l'Education, la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse

#### **Article 2 : délégations du Maire aux conseillers municipaux**

Il est donné délégation aux conseillers municipaux selon les dispositions suivantes :

- Monsieur Eric MEIGNEN, chargé de la vie associative et des pratiques sportives,
- Monsieur Denis ROULAND, chargé des territoires d'eaux
- Madame Laurence DUPONT, chargée des milieux naturels et du tourisme

- Monsieur Sébastien WAIRY, chargé de l'activité physique adaptée/santé,

### **Article 3 – Faculté de subdélégation**

Les adjoints au maire peuvent, sous leur responsabilité et sous réserve de l'accord du maire, subdéléguer une partie des fonctions qui leur sont confiées à des conseillers municipaux.

### **Article 4 – Subdélégations de fonctions**

- Sous l'autorité de Monsieur Guillaume HENNEQUIN, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, aux Patrimoines, Travaux, Voirie, Espaces verts, mobilités, Sécurité des Bâtiments, et à la sobriété énergétique, les missions suivantes sont subdéléguées à :
  - Monsieur Sébastien WAIRY : la sobriété énergétique
  - Monsieur Benoit PICHARD : les mobilités douces
- Sous l'autorité de Madame Laurence FREMINET, 3<sup>ème</sup> adjointe au maire, pour signer toute pièce administrative relative à la Solidarité, au bien-être et à l'inclusion, les missions suivantes sont subdéléguées à :
  - Madame Stéphanie BURNEL : l'accessibilité, de l'inclusion et de l'égalité
- Sous l'autorité de Madame Emilie CORDIER, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire, pour signer toute pièce administrative relative à la culture et à la démocratie participative, la mission suivante est subdéléguée à :
  - Monsieur Denis ROULAND : la démocratie participative
- Sous l'autorité de Monsieur Hervé MORICE, 6<sup>ème</sup> adjoint au maire, à l'Education, la Petite Enfance, l'Enfance et à la Jeunesse, la mission suivante est subdéléguée à :
  - Monsieur Thierno DIALO : la Jeunesse

### **Article 5 – Délégations complémentaires entre adjoints**

Pour l'exercice des compétences relatives à la petite enfance, Madame Dominique MAHE-VINCE, 1<sup>ère</sup> adjointe intervient en coordination avec Monsieur Hervé MORICE 6<sup>ème</sup> adjoint, titulaire de la délégation principale.

### **Article 6 – Délégation de signature**

Les adjoints et conseillers municipaux bénéficiaires d'une délégation ou d'une subdélégation de fonctions par le présent arrêté sont habilités, dans le champ de leurs compétences respectives et sous la surveillance et la responsabilité du maire, à signer :

- Tout acte administratif ;
- Tout courrier et correspondance ;
- Tout document, décision, arrêté et pièce afférent aux matières déléguées ; ainsi que toute pièce comptable et financière liée à l'exécution desdites compétences, dans la limite des attributions qui leur sont confiées.

**Article 7** : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié aux intéressés et dont une ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire.

Fait à TRIGNAC, le

Le Maire,  
Claude AUFORT



26 MARS 2026